



Evelyne EMERY
Présidente section 49-02
emery-e@chu-caen.fr

Kevin BUFFENOIR BILLET
kevin.buffenoirbillet@chu-nantes.fr

François CAIRE
Francois.caire@chu-limoges.fr

Thierry CIVIT
t.civit@chru-nancy.fr

Philippe DECQ
philippe.decq@aphp.fr

Denys FONTAINE
Fontaine.d@chu-nice.fr

Marc GUENOT
marc.guenot@chu-lyon.fr

Michel KALAMARIDES
Michel.Kalamarides@aphp.fr

Jean Christophe SOL
jch.sol@gmail.com

27/11/2023

CNU DE NEUROCHIRURGIE

GUIDE DE L'UTILISATEUR.

PARTIE 1 :

LE CNU DE NEUROCHIRURGIE

MISSION

Le CNU est le garant de la valeur scientifique des Neurochirurgiens candidats à un poste d'Enseignant-Chercheur.

Sa mission première est donc de s'assurer de la qualité de l'œuvre scientifique, ainsi que du projet universitaire, du candidat, tant en termes d'activité de recherche, que d'activité pédagogique.

Cette mission fondamentale du CNU s'accompagne de la mission, non moins importante, de s'assurer des capacités du candidat en termes de compétences chirurgicales, d'activité de soins, et aussi en termes de qualité d'intégration dans une équipe, qu'il devra ensuite, avec d'autres, faire vivre de la façon la plus harmonieuse possible.

Le CNU a aussi la mission d'évaluer, en vue de leur promotion à une classe supérieure, ou de leur éligibilité à certaines primes, le travail produit au fil des années par les enseignant-chercheurs de la discipline.

Au total, le CNU se doit de jouer un rôle central dans l'organisation et l'harmonisation de l'ensemble du versant Hospitalo-Universitaire de la Neurochirurgie Française.

Présentation générale

Le CNU est divisé, sur le plan national, en plusieurs sections embrassant l'ensemble des champs universitaires. La Neurochirurgie fait partie de la section 49, qui comprend la neurologie, la psychiatrie, et la rééducation. Elle constitue la sous-section 49-02. Elle comprend 9 membres.

La sous-section 49-02 est centrée sur les activités de soins de Neurochirurgie comprenant donc la prise en charge neurochirurgicale, et radiochirurgicale en condition stéréotaxique, des pathologies portant sur l'encéphale et la moelle spinale, leurs enveloppes (crâne, colonne vertébro-discale, méninges), leurs vaisseaux, ainsi que les nerfs périphériques.

La discipline neurochirurgicale impose une formation clinique d'un haut niveau permettant une approche diagnostique précise et une prise en charge thérapeutique adaptée dans de nombreuses situations pathologiques chez l'adulte et l'enfant (traumatologie crânienne et rachidienne, tumeurs intra-crâniennes, pathologies vasculaires, pathologies du LCS, discopathies dégénératives, neurochirurgie fonctionnelle et stéréotaxique). Elle est largement impliquée dans les activités de recherche en Neurosciences en raison de l'évolution des connaissances, de l'élargissement des indications et du développement de nouvelles technologies (Neuronavigation, Endoscopie, Informatisation, robotisation, Imageries et Neurophysiologie per-opératoires...). Son champ d'application se développe en collaboration étroite avec d'autres disciplines (Neurologie, Neuroradiologie interventionnelle, Neurophysiologie, Anesthésie-réanimation, radiothérapie...).

Les membres de la sous-section sont très attachés à l'équité des nominations et des promotions hospitalo-universitaires, qui se doivent d'être effectuées de manière transparente selon des grilles de cotation basées sur des critères précis, souvent communs à ceux retenus dans les autres disciplines de la section 49, sans omettre les spécificités nécessaires à l'acquisition de l'expertise chirurgicale.

La composition de chaque sous-section de CNU est modifiée tous les 3 ans.

Il y a deux possibilités pour devenir membre du CNU. La première est d'être élu. La seconde est d'être nommé par le Ministère (le Ministère peut être sollicité par le Président de la sous-section qui émet un choix argumenté concernant la candidature à la succession en proposant un collègue).

L'habitude qui prévaut est de respecter une certaine forme de distribution géographique de telle sorte qu'il y ait un représentant par interrégion et deux pour l'île de France.

PARTIE 2 :

Candidature à un emploi hospitalo-universitaire : prérequis et critères d'évaluation

*** La titularisation hospitalo-universitaire implique que le Neurochirurgien-candidat soit en mesure de démontrer :**

- sa compétence scientifique
- son expérience chirurgicale
- ses compétences pédagogiques : capacités à transmettre ses connaissances théoriques et pratiques
- son aptitude à développer et à encadrer des activités de recherche
- sa motivation pour s'impliquer dans ses futures responsabilités administratives

Il est également souhaitable qu'il soit doté des qualités humaines qui constituent un bon médecin, un bon collègue et, peut-être un jour, un bon responsable d'équipe.

*** Les prérequis ont été actualisés en 2014-2015 sous l'égide du Ministère, et peuvent être résumés ainsi :**

- **Pour un emploi de PU il est nécessaire d'avoir une**
 - Habilitation à Diriger la Recherche ce qui veut dire logiquement qu'il faut une
 - Thèse d'Université ce qui sous-entend qu'un
 - Master 2 a été obtenu.
 - Le score SIGAPS minimum requis est de 400.
 - Il faut avoir validé une mobilité. Il revient au Président de la sous-section d'établir l'attestation de mobilité (Il existe un formulaire pré-rempli à adapter au parcours du candidat). La mobilité requise est officiellement de 12 mois, par tranches successives de trois mois (sauf en 2020 et 2021 compte tenu du contexte sanitaire).
- **Pour un emploi de MCU**, un score SIGAPS de 200 au minimum est requis.
- **Quel que soit le type d'emploi** une formation en pédagogie identifiée par l'obtention d'un diplôme éponyme est requis.

* Les critères d'évaluation détaillés sont les suivants :

Activités de soins

- Le candidat exerce-t-il une responsabilité directe sur une unité fonctionnelle et/ou est-il en charge d'une activité technique particulière ?
- Quel secteur de la spécialité a-t-il développé au sein de son équipe ?
- Quelle est la part de son activité de consultation ?
- Combien de gardes ou d'astreintes assure-t-il chaque semaine ou chaque mois ?
- Quel est le niveau qualitatif et quantitatif de son activité opératoire ?

Ces critères sont évalués à l'aide de l'épreuve écrite de titres et travaux, de l'exposé oral, avec PowerPoint, de ses titres et travaux, et par le visionnage d'une vidéo de 5 à 7 minutes d'un acte chirurgical effectué par le candidat.

Activités d'enseignement

- Le candidat a-t-il suivi une formation spécifique en pédagogie ? Ce critère est incontournable.
- Quels enseignements magistraux ou dirigés sont ou ont été assurés par le candidat au cours des trois cycles des études médicales ?
- Quelle a été son implication personnelle dans l'enseignement du DES de Neurochirurgie au sein de l'interrégion ou organisé par le Collège des Neurochirurgiens ou les Sociétés Nationales de Neurochirurgie.
- Quelles ont été ses productions pédagogiques ?
- Le candidat a-t-il une bonne maîtrise des nouveaux outils et supports de communication ?
- A-t-il des projets pour la formation au sein de son Université ?

Les qualités pédagogiques du candidat sont évaluées au cours d'un exposé oral dont les modalités pratiques sont les suivantes :

- 1 sujet de niveau 2^{ème} cycle, tiré au sort le jour du concours parmi 4 sujets donnés au moins 15 jours à l'avance, et à présenter en 25 minutes. Il pourra s'agir :
 - D'un cours portant sur le programme R2C, centré sur les connaissances de rangs A et B, avec diaporama Power Point® et illustrations originales.

Items concernés :

- *Compression médullaire non traumatique*
- *Syndrome de la queue de cheval*
- *Radiculalgie*
- *Syndromes canaux*
- *Prise en charge d'un traumatisé du rachis*
- *Néuralgie essentielle du trijumeau*
- *Hypertension intracrânienne*
- *Hydrocéphalie de l'adulte et de l'enfant*

- *Tumeurs intracrâniennes de l'adulte*
 - *Tumeurs intracrâniennes : particularités de l'enfant*
 - *Adénomes hypophysaires*
 - *Prise en charge d'un traumatisé crânien*
 - *Traumatisme crânien : particularités de l'enfant*
 - *AVC hémorragiques*
 - *Hémorragie méningée*
- D'un cours hors programme R2C, mais correspondant à un thème traité pour des étudiants en stage en neurochirurgie. Les thèmes possibles correspondent à des questions de culture générale neurochirurgicale, indispensables à l'intégration des étudiants dans le stage. Le cours est réalisé au paper-board, avec des schémas

Liste non limitative de sujets possibles, proposés à titre d'exemple :

- *Prise en charge initiale d'un blessé médullaire.*
 - *Douleurs neuropathiques : définition, sémiologie, traitements.*
 - *Myélopathie cervicarthrosique.*
 - *Canal lombaire étroit.*
 - *Surveillance d'un patient opéré du crâne.*
 - *Surveillance d'un patient opéré du rachis.*
 - *Méningiomes intracrâniens.*
 - *Gliomes.*
 - *Hématome sousdural chronique*
- D'un dossier progressif portant sur le programme R2C, conforme aux recommandations officielles (Exemple : découverte d'une tumeur cérébrale devant une hémiparésie).
 - D'un ECOS : rédiger les documents (énoncés et grille d'évaluation) pour un ECOS de 5 à 10 stations de 5 à 10 minutes chacune, portant sur la prise en charge d'un patient de neurochirurgie (Exemple : consultation pour lombosciatique. Le candidat conçoit les stations successives portant par exemple sur l'interrogatoire, l'examen clinique, la prescription initiale, le suivi, l'interprétation d'une IRM).
- 1 sujet de niveau 3^{ème} cycle, également tiré au sort le jour du concours parmi 3 sujets proche des points d'attrait du candidat donnés au moins 15 jours à l'avance, et à présenter en 25 minutes sur Powerpoint.

Activités de recherche

- **Le MASTER 2** est le premier investissement dans la recherche. Le jury est donc sensible à son sujet, aux conditions de sa réalisation et au jugement porté par le Jury de M2.

- **La thèse d'Université** représente la suite logique de cette démarche de recherche. Elle est incontournable. Sa cohérence avec les thématiques cliniques et de recherche actuelles et en devenir du candidat devra être soigneusement explicitée par ce dernier.

- **L'habilitation à diriger la recherche** vient conclure la période où le candidat a mené sa propre thématique jusqu'à la thèse, et où il aura aussi pu montrer ses capacités à l'encadrement (En M1, M2, ou thèse de Médecine), et au co-encadrement (Thèse de sciences) d'étudiants, ainsi qu'à l'obtention, par ses propres moyens, de financements divers (prospection et obtention de budgets de recherche, PHRC, demandes d'aide, de subventions, candidature à des prix...). L'HDR est incontournable.

Ces critères sont évalués à l'aide de l'épreuve écrite de titres et travaux, et de l'exposé oral, avec PowerPoint, et suivi d'une discussion, des titres et travaux du candidat.

Publications scientifiques

Elles doivent permettre d'évaluer, de façon qualitative et quantitative, les activités scientifiques et universitaires du candidat.

En termes qualitatif, on distinguera, d'une part : articles originaux (AO), mises au point (MP), revues générales (RG), cas cliniques (CC), lettres à la rédaction (LR), et éditoriaux (ED), et d'autre part les livres, chapitres de livre et autres productions didactiques. Les communications orales et affichées ne peuvent être prises en considération que si le caractère oral ou affiché est clairement précisé, si un abstract a été publié et si le candidat en a été le présentateur.

En termes quantitatifs, plus que le nombre total de publications du candidat, une attention particulière est portée à certains index bibliométriques que sont : l'impact factor (IF), le score SIGAPS, l'index h, et l'index de citations. Chaque sous-section de CNU a la responsabilité de définir, en fonction de sa discipline (certaines revues classées B, C voire D sont parfois les revues de référence de la discipline concernée) et de l'analyse rétrospective des scores des précédents reçus, le nombre minimal requis d'articles publiés dans des revues à Impact factor supérieur à 3 ou à 2, ainsi que le score SIGAPS et l'index h, minimal, requis pour que le candidat soit recevable.

Au vu des données relatives à notre discipline, les recommandations qui prévalent actuellement sont les suivantes :

- PU-PH : Au minimum 6 articles en premier ou en dernier auteur dans des revues internationales à Impact Factor au moins supérieur à 2. Un score SIGAPS de 400 au minimum. Un index H de 11 au minimum.
- MCU-PH : Au minimum 3 articles en premier ou en dernier auteur dans des revues internationales à Impact Factor au moins supérieur à 2. Un score SIGAPS de 200 au minimum. Un index H de 8 au minimum.

Activités collectives

Le Jury souhaite connaître les activités ou responsabilités assumées par le candidat :

- dans son service (responsable d'UF, référent qualité ou PMSI...)
- dans la communauté hospitalière (responsable de RCP, de RMM, membre de la CME ou autres commissions...)

- dans la communauté universitaire (au niveau de l'UFR ou de l'Université)
- responsabilités syndicales ou participation à d'autres instances collectives

Obligations de mobilité

* Un semestre d'internat effectué dans un autre CHU témoigne de la curiosité du candidat sur ce qui se fait ailleurs et rejoint la conviction du Jury selon laquelle il ne saurait être question qu'un candidat reçoive sa formation neurochirurgicale dans un seul service. En cela, il pourra être recommandé au candidat par le CNU d'effectuer, après son internat, un séjour de durée non imposée, qui peut être unique ou fractionné, dans un ou plusieurs services faisant autorité dans la sous-spécialité neurochirurgicale qu'il s'apprête à développer au sein de son propre service.

* De plus une mobilité doit avoir lieu au cours du post-internat. Cette mobilité, incontournable, est officiellement d'une durée de 12 mois, par tranches successives de trois mois. Elle peut revêtir la forme d'un séjour à visée purement scientifique, ou comprendre une activité clinique. La localisation géographique n'est pas l'objet, en elle-même, de recommandations particulières, mais il doit impérativement s'agir d'un séjour hors de l'établissement d'origine du candidat. Il revient au Président de la sous-section d'établir l'attestation de mobilité (Il existe un formulaire pré-rempli à adapter au parcours du candidats).

PARTIE 3 :

L'AGENDA

(En italique : notes à l'usage exclusif des membres du CNU)

Janvier

Les postes à pourvoir pour le 1^{er} septembre suivant sont publiés au JO la 2^{ème} quinzaine de janvier. *Y être attentif car cela préfigure les candidats qui vont se présenter aux différents concours.*
Les candidats ont 15 jours pour déposer leurs candidatures respectives.

Février

*Préparation, par la Présidente, de l'emploi du temps du mois d'avril.
Etablissement de la liste des rapporteurs (deux par candidat).*

Mars

Envoi, par la Présidente, d'un mail aux candidats comportant :

- La convocation officielle
- Les sujets, à savoir :
 - 4 sujets correspondant à des leçons de niveau 2^{ème} cycle. L'un des 4 sujets sera tiré au sort le jour du concours, et à présenter en 25 minutes. Il pourra s'agir :
 - D'un cours portant sur le programme R2C, centré sur les connaissances de rangs A et B, avec diaporama Power Point® et illustrations originales (Exemple : hémorragie méningée).
 - D'un cours hors programme R2C, mais correspondant à un thème traité pour des étudiants en stage en neurochirurgie. Les thèmes possibles correspondent à des questions de culture générale neurochirurgicale, indispensables à l'intégration des étudiants dans le stage. Le cours est réalisé au paper-board, avec des schémas (Exemple : hydrocéphalie).
 - D'un dossier progressif portant sur le programme R2C, conforme aux recommandations officielles (Exemple : découverte d'une tumeur cérébrale devant une hémiplégie).
 - D'un ECOS : rédiger les documents (énoncés et grille d'évaluation) pour un ECOS de 5 à 10 stations de 5 à 10 minutes chacune, portant sur la prise en charge d'un patient de neurochirurgie (Exemple : consultation pour lombosciatique. Le candidat conçoit les stations successives portant par exemple sur l'interrogatoire, l'examen clinique, la prescription initiale, le suivi, l'interprétation d'une IRM).

- 3 sujets correspondant à des questions de 3^{ème} cycle, proches des points d'attrait du candidat
 - L'un des 3 sera tiré au sort le jour du concours, et à présenter en 25 minutes
 - La présentation se fera sur Powerpoint.
- Le rappel de la nécessité de réaliser une vidéo de 5 à 7 minutes d'un acte chirurgical effectué par le candidat.
- Le nom des rapporteurs (2 / candidat)
- Les modalités de déroulement des épreuves.
- La consigne d'adresser au plus vite les Epreuves de Titres et Travaux en pdf à l'ensemble des membres du CNU.
- La consigne de pré-remplir la fiche d'évaluation HU en format Word, et de la joindre à l'envoi.

La convocation est également envoyée aux membre du CNU. Elle vaut ordre de mission. *(Chaque université reçoit, du Ministère, des lignes budgétaires pouvant couvrir les déplacements dans le cadre des missions du CNU, avec la grille habituelle de remboursement. La convocation a valeur d'ordre de mission. Elle doit être envoyée, dans ces conditions, au gestionnaire des déplacements au sein de votre Université).*

Les rapporteurs, désignés par la Présidente :

- Contrôlent la fiche d'évaluation HU.
- Rédigent un rapport signé, qu'ils insèrent à la fin de la fiche d'évaluation HU.
- Envoyent l'ensemble à la Présidente.
- Ont toute liberté pour joindre, s'ils le jugent utile, le candidat.

Les candidats :

- Préparent leur présentation.
- N'ont aucune obligation en matière de prise de contact avec les rapporteurs.
- Envoyent au plus vite leurs Epreuves de Titres et Travaux en pdf, accompagnées de la fiche d'évaluation HU en format Word, à l'ensemble des membres du CNU.

Avril

Mi-avril : Concours

- Dates : les dates sont fixées par le ministère qui désigne des semaine *(Il faut aussi tenir compte des réunions de la section 49).*
- Lieu : Hôpital de la Pitié Salpêtrière, Bâtiment Babinski, service de Neurochirurgie du Pr Carpentier, salle de réunion, 2^{ème} étage.
- Déroulement :
 - J1
 - Heure H (13h le plus souvent) :
 - Convocation du premier candidat
 - Tirage au sort d'un sujet (parmi les 4) de 2^{ème} cycle, et d'un sujet (parmi les 3) de 2^{ème} cycle.
 - Le candidat a 1 heure pour se préparer, avec ordinateur, isolé.
 - Heure H+30 min :
 - Convocation des membres du CNU
 - Heure H+1 :
 - Les rapporteurs exposent à huis clos, aux membres du CNU (à l'exclusion, le cas échéant, du membre qui fait partie de

- l'établissement de candidat), leurs conclusions et avis sur les titres et travaux du premier candidat. (15 min)
 - Le candidat entre, et expose, avec un PowerPoint, ses titres et travaux et projet hospitalo-universitaire (20 min). Une discussion (10 min) s'ensuit.
 - Le candidat expose ensuite la question de 3^{ème} cycle (25 min), puis celle de 2^{ème} cycle (25 min), qui aura été tirée au sort.
 - Le candidat diffuse enfin sa vidéo chirurgicale.
 - Une discussion (10 min) s'ensuit.
 - Heure H+2 :
 - convocation du candidat suivant, tirage au sort des questions, et préparation pendant 1 heure.
 - Heure H+3 :
 - passage du second candidat, pendant 2 heures.
 - Heure H+4
 - convocation du candidat suivant, tirage au sort des questions, et préparation pendant 1 heure.
- J2
- Heure H (8h30 le plus souvent) :
 - Convocation du premier candidat
 - Le cycle recommence, similaire à celui de la veille.
 - Cas particuliers : candidats dans une section hors neurochirurgie (anatomie, etc...) :
 - Convocation pour audition simple, sans temps de préparation, ni question pédagogique, des titres et travaux (20 min), suivie d'une discussion (10 min).
 - En fin de session : affaires courantes et questions diverses.

Il faut donc prévoir environ 2 heures d'audition par candidat, précédées de 1 heure de préparation. Il est parfois intéressant de convoquer simultanément un candidat présentant un concours en Anatomie et un candidat en Neurochirurgie. Ainsi le temps de préparation du candidat en Neurochirurgie est couvert par l'exposé du candidat en Anatomie.

Les rapports des différents candidats doivent être signés et disponibles à l'issue de ces épreuves. En effet il est à la charge du CNU de les faire parvenir au Ministère.

Mai

Les candidats souhaitant avoir une audition pré-CNU prennent, ou auront pris contact en temps utile, directement ou via leur Chef de Service, avec la Présidente. Il n'y a aucune restriction administrative pour ces auditions de juin au cours desquelles les candidats doivent simplement présenter leurs titres et travaux et leurs projets.

Envoi, par la Présidente, d'un mail aux candidats comportant :

- La convocation officielle
- Le nom des rapporteurs (2 / candidat)
- Les modalités de déroulement des épreuves.
- La consigne d'adresser au plus vite les Epreuves de Titres et Travaux en pdf à l'ensemble des membres du CNU.

- La consigne de pré-remplir la fiche d'évaluation HU en format Word, et de la joindre à l'envoi.

Les rapporteurs :

- Sont désignés par la Présidente en fonction du domaine de surspécialité du candidat mais aussi en fonction du suivi des dossiers. En d'autres termes si un candidat sollicite une audition pré-CNU pour un avenir lointain, il est préférable que son dossier soit évalué par un membre du CNU qui sera encore présent au moment du concours.
- Contrôlent la fiche d'évaluation HU.
- Rédigent un rapport signé, qu'ils insèrent à la fin de la fiche d'évaluation HU, en format Word.
- Envoyent l'ensemble à la Présidente.
- *Renseignent, sur le site Galaxie, onglet «elara», la fiche d'évaluation pour attribution de la PEDR (4 items à cocher et quelques mots de synthèse).*
- *Renseignent, sur le site Galaxie, onglet «electra», la fiche d'évaluation en vue d'une promotion HU (Avis justifié à insérer dans le cadre réservé à cet effet).*

juin

Mi-juin : auditions de pré-CNU

Il s'agit d'une séance de pré-audition pour savoir si un candidat qui envisage de solliciter un jour son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de PU ou MCU remplit vraiment toutes les conditions mais aussi pour l'aider à mieux y accéder. Il paraît souhaitable de l'encourager à se présenter devant la sous-section deux ou trois ans avant l'ouverture de son concours.

La sous-section 49.02 du CNU lui remettra un document informel : il sera libre et seul juge d'en faire état pour contribuer à éclairer son chef de service, les instances du CHU (Conseil de gestion de la Faculté et CME) mais aussi le Conseil Scientifique de l'Université (qui délivre l'autorisation à présenter l'HDR) sur le niveau de préparation auquel il est parvenu, non seulement dans le domaine de la recherche mais aussi de la pédagogie et de l'expertise médico-chirurgicale.

Les candidats PHU sont également auditionnés à cette occasion : il s'agit d'une nomination locale sur dossier qui intervient en juin, et il est raisonnable de recevoir les candidats ce type d'emploi sous le format d'une audition pré-CNU.

- Dates : les dates sont fixées par le ministère qui désigne des semaines.
- Lieu : Hôpital de la Pitié Salpêtrière, Bâtiment Babinski, service de Neurochirurgie du Pr Carpentier, salle de réunion, 2^{ème} étage.
- Déroulement :
 - o J1
 - Heure H (13h30 le plus souvent) :
 - convocation des membres du CNU
 - Heure H+30min :
 - convocation du premier candidat
 - Les rapporteurs exposent à huis clos, aux membres du CNU (à l'exclusion, le cas échéant, du membre qui fait partie de l'établissement de candidat), leurs conclusions et avis. (15 min)
 - Le candidat entre, et expose, avec un PowerPoint, ses titres et travaux et projet hospitalo-universitaire (25 min).
 - Une discussion (20 min) s'ensuit.
 - Heure H+1h30 :
 - Convocation, et passage, du candidat suivant.

- En fin de session : examen des demandes de promotions HU, et d'attribution de PEDR (prime à l'encadrement doctoral et à la recherche) :

- PEDR :

La section 49 a établi le barème suivant : 20 % des dossiers sont classés en rang A, c'est-à-dire généralement financés, 30 % des dossiers sont classés en rang B (le financement est de faite moins important et son attribution dépend totalement de l'université d'origine), le restant c'est-à-dire 50 % du dossier est classé en rang C, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun financement. Il est donc important de solliciter l'ensemble de la communauté afin que le nombre de demandes soit conséquent.

- Promotions :

L'avancement des PU à la première classe puis aux deux échelons de la classe exceptionnelle est une des responsabilités essentielles du Conseil National des Universités. Lors de la réunion de Juin, a lieu l'évaluation des demandes de promotion de classe des PU-PH de Neurochirurgie selon une grille dérivée de l'ancienne évaluation quadriennale . L'accession à la première classe et aux deux échelons de la classe exceptionnelle constitue une étape importante mais n'est numériquement pas possible pour l'ensemble des Professeurs des Universités. Le nombre de postes disponibles est fixé chaque année par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et il est réparti entre les différentes sections du CNU. Le nombre de poste est très encadré (4 à 5 par an pour la sous-section en première classe, 0 à 2 pour la classe exceptionnelle). Les candidats à une promotion HU doivent impérativement remplir leur dossier sur le site Galaxie, onglet «electra».

- Pour l'accès à la première classe, l'évaluation porte sur l'enseignement et la recherche, les activités de soins ayant déjà été évaluées pour l'accès au corps des Professeurs d'Université.
- Pour l'accès à la classe exceptionnelle, on peut considérer comme identique la valeur des candidats dans la mesure où les variables précédentes ont été évaluées comme égales tout en tenant compte d'éventuels éléments décisifs et nouveaux. Dans ce contexte, les travaux d'intérêt général servent notoirement de base au classement (CNU, Conseil de Faculté, Doyen, CEVU, Chef de Service ou de Pôle, Conseil Scientifique, Participation aux Jurys nationaux, Sociétés Savantes, Comités de Rédaction de revues, Centre National des Concours d'Internat, Collèges d'enseignement, Expert près les Tribunaux....)

Selon une grille de cotation globale, chaque sous-section classe ses candidats puis la section 49 fait un inter-classement entre les disciplines qui la composent (Neurologie, Neurochirurgie, Psychiatrie adultes et enfants, Rééducation Fonctionnelle).

Les ratios de poste ouverts à la promotion à une classe supérieure sont environ de 22 % pour l'accès à la classe exceptionnelle 2e échelon, 15 à 18 % pour les autres types de promotion. Il semble que ces ratios puissent varier en fonction de paramètres décidés par le Ministère. Un candidat à une promotion en première classe peut être promu alors qu'il a été nommé à l'année N -1.

- J2

- Heure H (8h30 le plus souvent) :
 - Convocation du CNU
- Heure H+30min
 - Convocation du candidat
 - Le cycle recommence, similaire à celui de la veille.
- En fin de session : affaires courantes et questions diverses.

Il revient à la Présidente de la sous-section de faire une synthèse des rapports et de l'envoyer au Chef de Service, ainsi qu'à l'intéressé s'il le demande, ou s'il est venu en candidat libre (certaines Universités réclament un document assez officiel pour demander l'ouverture du poste).

Juillet-Aout

Les membres du CNU font avancer les tâches de réflexion et d'amélioration qui leur ont été confiées.

Septembre

Réunion de rentrée pour les membres du CNU.

Octobre

Novembre

Décembre

PARTIE 4 :

ANNEXES

Candidatures HU : synthèse des prérequis

- **PU**
 - Habilitation à Diriger la Recherche
 - Thèse d'Université
 - Master 2
 - Score SIGAPS minimum de 400. Index h de 11 minimum
 - Au minimum 6 articles en premier ou en dernier auteur dans des revues à IF>2
 - Avoir validé une mobilité de 12 mois, par tranches successives de trois mois.
 - formation identifiée en pédagogie

- **MCU**
 - Score SIGAPS de 200 au minimum. Index h de 8 minimum
 - Au minimum 3 articles en premier ou en dernier auteur dans des revues à IF>2
 - Formation identifiée en pédagogie

Candidatures HU : Documents à envoyer aux rapporteurs dès réception de la convocation

- La nouvelle grille SIAPS, renseignée, identique à celle qui aura été, le cas échéant, demandée par les instances locales.
- Le document « titres et travaux, dossier type », à renseigner complètement.
- Le document « rapport HU », qui est un résumé synthétique à fournir en Word exclusivement (afin que le rapporteur puisse écrire son avis à la fin).

Ces consignes concernent les auditions HU d'avril, mais aussi les candidatures « pré-CNU » de juin (ces dernières n'ayant pas à préparer de leçon, ni de vidéo chirurgicale).

Exposé oral : résumé des modalités

* Exposé, en 20 minutes, avec PowerPoint, des titres et travaux et du projet hospitalo-universitaire, suivi de 10 minutes de discussion.

* 1 sujet de niveau 2^{ème} cycle, tiré au sort le jour du concours parmi 4 sujets donnés au moins 15 jours à l'avance, et à présenter en 25 minutes. Il pourra s'agir :

- D'un cours portant sur le programme R2C, centré sur les connaissances de rangs A et B, avec diaporama Power Point® et illustrations originales
 - Items concernés :
 - *Compression médullaire non traumatique*
 - *Syndrome de la queue de cheval*
 - *Radiculalgie*
 - *Syndromes canaux*
 - *Prise en charge d'un traumatisé du rachis*
 - *Néuralgie essentielle du trijumeau*
 - *Hypertension intracrânienne*
 - *Hydrocéphalie de l'adulte et de l'enfant*
 - *Tumeurs intracrâniennes de l'adulte*
 - *Tumeurs intracrâniennes : particularités de l'enfant*
 - *Adénomes hypophysaires*
 - *Prise en charge d'un traumatisé crânien*
 - *Traumatisme crânien : particularités de l'enfant*
 - *AVC hémorragiques*
 - *Hémorragie méningée*
 - D'un cours hors programme R2C, mais correspondant à un thème traité pour des étudiants en stage en neurochirurgie. Les thèmes possibles correspondent à des questions de culture générale neurochirurgicale, indispensables à l'intégration des étudiants dans le stage. Le cours est réalisé au paper-board, avec des schémas.
 - Liste non limitative de sujets possibles, proposés à titre d'exemple :
 - *Prise en charge initiale d'un blessé médullaire.*
 - *Douleurs neuropathiques : définition, sémiologie, traitements.*
 - *Myélopathie cervicarthrosique.*
 - *Canal lombaire étroit.*
 - *Surveillance d'un patient opéré du crâne.*
 - *Surveillance d'un patient opéré du rachis.*
 - *Méningiomes intracrâniens.*
 - *Gliomes.*
 - *Hématome sousdural chronique*
 - D'un dossier progressif portant sur le programme R2C, conforme aux recommandations officielles (Exemple : découverte d'une tumeur cérébrale devant une hémiparésie).

- D'un ECOS : rédiger les documents (énoncés et grille d'évaluation) pour un ECOS de 5 à 10 stations de 5 à 10 minutes chacune, portant sur la prise en charge d'un patient de neurochirurgie (Exemple : consultation pour lombosciatique. Le candidat conçoit les stations successives portant par exemple sur l'interrogatoire, l'examen clinique, la prescription initiale, le suivi, l'interprétation d'une IRM).

* 1 sujet de niveau 3^{ème} cycle, également tiré au sort le jour du concours parmi 3 sujets proche des points d'attrait du candidat donnés au moins 15 jours à l'avance, et à présenter en 25 minutes sur Powerpoint.

* Présentation d'une vidéo de 5 à 7 minutes montrant un acte chirurgical effectué par le candidat. Sa structuration est la suivante :

1. Titre (intitulé de l'acte, le nom de l'auteur (voire des co-auteurs), la date de réalisation)
2. Objectif de l'acte chirurgical
3. Présentation du cas clinique
4. Acte chirurgical
5. Résultat obtenu
6. Conclusion

Il faut préciser à la toute fin que pour présenter les éléments de cette vidéo (imageries, vues opératoires...), l'accord éclairé du patient a bien été recueilli (le document l'attestant doit être présenté aux membres du CNU en anonymisant le nom du patient).

PROMOTION DE CLASSE : CRITERES PRIS EN COMPTE

- Préambule

Les promotions de classe des PU-PH se font à 3 niveaux :

- de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe
- de 1^{ère} classe en classe exceptionnelle 1^{er} échelon
- de classe exceptionnelle 1^{er} échelon à classe exceptionnelle 2^{ème} échelon

Le nombre de postes disponibles est fixé chaque année par le Ministère. Il est réparti entre les sections du CNU.

Dans la section, la répartition des postes disponibles pour chaque discipline est établie suivant un calcul arithmétique qui tient compte du nombre de postes disponibles, du nombre de promouvables, et de l'historique des promotions, pour assurer le maximum d'équité.

Le nombre de postes est donc très encadré (4 à 5 par an pour la sous-section en le classe, 0 à 2 pour la classe exceptionnelle). Un classement est donc nécessaire.

Chaque année, les Facultés et Universités indiquent aux PU-PH s'ils sont promouvables. Les candidats à une promotion HU doivent alors impérativement remplir leur dossier sur le site Galaxie, onglet «electra». Chaque sous-section classe ses candidats puis la section fait un inter classement entre les disciplines qui la composent (Neurologie, Neurochirurgie, Psychiatrie adultes et enfants, Rééducation fonctionnelle). L'ensemble est soumis à validation finale par le ministère.

- **Accès à la Première Classe :**

Pour l'accès à la première classe, l'évaluation porte particulièrement sur l'enseignement et la recherche, l'activité de soins ayant déjà été évaluée pour l'accès au corps des Professeurs d'université

*** Enseignement:**

On doit considérer que l'enseignement effectué dans les différents modules des études médicales, celui dispensé aux étudiants en stage dans les services, aux internes, voire aux infirmières du service fait partie du travail de base.

| Critère | Nb max de points |
|--|------------------|
| - Enseignements des 1er et 2ème cycles extérieurs à l'UFR | 2 |
| - Production de documents pédagogiques | 4 |
| - DES et DESC | |
| coordonnateur interrégional (6) | |
| régional (3) | |
| participant (1) | 6 |
| - Diplômes d'université (DU) et diplômes interuniversitaires (DIU) | 8 |
| - Master M2 | |
| Responsable d'un Master (8) | |
| Participation à des séminaires de Master (4) | 8 |
| - Formation médicale continue | 4 |
| - EPP | 4 |
| - Recommandations de Bonnes Pratiques | 3 |
| - Conférences sur invitation en France et à l'étranger | |
| nationale (0,5) | |
| internationale (1) | 8 |
| - Mission d'enseignement à l'étranger (6mois) | 8 |
| - Directeur de Thèses | 3 |
| - Cours Nationaux | |
| Participation (1) | |
| Organisation (3) | 6 |
| - Cours internationaux | |
| Participation (2) | |
| Organisation (6) | 8 |
| - Développement de nouveaux outils d'enseignement | 8 |
| | Total max 80 |

*** Enseignement:**

| Critère | Nb max de points |
|---|------------------|
| - Responsable d'un EPST (Inserm, CNRS, Inra, CEA) | 12 |
| - Participation à une thématique de recherche au sein d'un laboratoire labellisé | 4 |
| - Encadrement de M2 (1) | |
| - Encadrement de thésards (2) | 10 |
| - Séjours à l'étranger et collaborations internationales (3 mois) | 4 |
| - Participation à un PHRC responsable (4) | |
| participant (2) | 20 |
| - Participation à des protocoles de recherche avec financement régional ou national | |

| | | |
|---|-----------------------------|---------------|
| | promoteur (3) | |
| | investigateur principal (2) | |
| | investigateur associé (1) | 15 |
| - Organisation de congrès scientifiques | | |
| | nationaux (4) | |
| | Internationaux (8) | 20 |
| - Prix et distinctions scientifiques | | |
| | nationaux (5) | |
| | internationaux (10) | 10 |
| - Brevets (5 / brevet) | | 25 |
| | | Total max 120 |

Les publications dans des revues à comités de lecture sont prises en compte dans la cotation globale d'évaluation selon la grille d'évaluation identique à celle permettant l'accès au corps des PU-PH avec modulation en fonction du rang d'auteur. Le dernier rang a la même valeur que le premier car il correspond généralement à l'encadrement du travail. Les publications d'un rapport ou de tables rondes des Sociétés de Neurochirurgie donnent lieu à une surcote.

- **Accès à la classe exceptionnelle :**

Pour l'accès à la classe exceptionnelle, on peut considérer comme identique la valeur des candidats dans la mesure où les variables précédentes ont été évaluées comme égales, tout en tenant compte d'éventuels éléments décisifs et nouveaux. Dans ces conditions les travaux d'intérêt général, essentiellement, servent de base au classement.

* **Fonctions d'intérêt général :**

| Critère | Nb max de points |
|---|-----------------------------------|
| - Conseil National des Universités | 5 |
| - Conseil d'administration, CEVU, Doyen, conseil de Faculté | 8 |
| - Chef de Service, de Pole, de Département (le CME est sur la valence hospitalière) | 5 |
| - Conseil scientifique, commissions scientifiques spécialisées, DRC... | 3 |
| - Participation à des jurys nationaux | 2 |
| - Participation à d'autres jurys | 2 |
| - Sociétés Savantes | |
| | |
| | Président (10) |
| | Vice-Président (2) |
| | Trésorier (5) |
| | Autre poste à responsabilités (3) |
| | 10 |
| - Comité de Rédaction de revues | |
| | nationales (coefficient 1) |
| | internationales (coefficient 2) |
| | Rédacteur en chef (10) |
| | Rédacteur adjoint (5) |
| | Comité de Rédaction (2) |
| | 15 |
| - Centre National de Gestion (CNG) | 5 |
| - Commission pédagogique nationale des études médicales | 10 |
| - Collèges d'enseignement. | |

| | | |
|--|---------------------------|---------------|
| | Responsable National (15) | |
| | Inter-régional (10) | |
| | Régional (5) | 15 |
| - Agences et autres comités nationaux et internationaux (HAS, Ordre ...) | | 10 |
| - Syndicat des Neurochirurgiens | | 10 |
| - Poste à responsabilités au sein du Ministère | | 10 |
| - Expert auprès des Tribunaux | | 10 |
| | | Total max 120 |

- **Pondération globale :**

Une grille de cotation globale est en outre proposée pour classer les candidats afin de tenir compte des conditions particulières d'exercice des candidats et de ne négliger aucun aspect de la fonction hospitalo-universitaire. La valeur attribuée à chaque domaine est indiquée et tient compte de l'évolution des critères retenus par le CNU dans le déroulement d'une carrière.

| | 2ème classe | 1 ^{ère} classe | Classe exceptionnelle |
|-----------------------------|-------------|-------------------------|-----------------------|
| Chirurgie | 30% | 10% | 10% |
| Publications | 30% | 30% | 10% |
| Recherche | 20% | 30% | 10% |
| Enseignement | 20% | 20% | 10% |
| Activités d'intérêt général | 0% | 10% | 60% |

PRIME D'ENSEIGNEMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE (PEDR)

La section 49 a établi le barème suivant : 20 % des dossiers sont classés en rang A, c'est-à-dire généralement financés, 30 % des dossiers sont classés en rang B (le financement est de fait moins important et son attribution dépend totalement de l'université d'origine), le restant c'est-à-dire 50 % du dossier est classé en rang C, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun financement. Il est donc important de solliciter l'ensemble de la communauté afin que le nombre de demandes soit conséquent.

Les candidats à une prime doivent impérativement remplir leur dossier sur le site Galaxie, onglet «elara».